

# Z.

## BILL.

Acte pour amender l'acte pour faciliter la  
preuve, dans le Bas-Canada, de certains  
instruments faits et passés hors de cette  
section de la province.

---

Reçu et lu première fois, vendredi, 18 mars, 1859.  
Seconde lecture, mardi, 22 mars, 1859.

---

(500 copies).

Hon. M. TESSIER.